

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>  <small>00 00 00 00 00 00 00</small>  <b>DEPARTEMENT DES  PYRENEES-ORIENTALES</b>  <small>00 00 00 00 00 00 00</small>  <b>COMMUNAUTE DE  COMMUNES  CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE  DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  COMMUNAUTAIRE  DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  CONFLENT CANIGÓ</b>  <small>00 00 00 00 00 00 00</small>  <b>SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 45</b>  <b>Ont participé au vote : 57</b>  <b>Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 22 septembre 22</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT DEUX</b> et le <b>VINGT NEUF SEPTEMBRE</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Prime de fin d'année 2022  reconduction</u></b></p> <p><b>N° d'Ordre : 282-22</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE:</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Johanna MESSENGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, David MONTAGNE, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Bruno GUERIN.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b>  Françoise ELLIOTT était représentée par Cédric TAMISIER,</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b>  Stéphane GILMANT a donné procuration à Olivier GRAVAS,  Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO,  Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT,  Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT,  Guy PEIX a donné procuration à Gladys DA SILVA,  Nathalie CORNET a donné procuration à Géraldine BOUVIER,  Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS,  Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET,  Jean SERVAT a donné procuration à Roger PAILLES,  Nicole BEAUX a donné procuration à Bruno GUERIN,  Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART,  Marie-France MARTIN a donné procuration à René DRAGUE,</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b>  Sébastien NENS, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance : Christelle  LAPASSET</b></p>	

**Le Président,**

**RAPPELLE** à l'assemblée que par délibération n°149-14 en date du 03 octobre 2014, le conseil communautaire avait maintenu une prime de fin d'année aux agents titulaires et non titulaires de la collectivité au titre des avantages acquis ;

**INDIQUE** à l'assemblée que le montant de cette prime doit être, conformément à cette décision, actualisé, chaque année, sur la base de l'évolution des salaires de la Fonction Publique Territoriale. Cette prime étant réévaluée dans la limite du point d'indice, elle augmente cette année de 3,5 % :

**454 Euros par agent - Quatre Cent Cinquante Quatre Euros pour un agent à temps plein**

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,**

**DONNE** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Président.

**ACCORDE** au personnel intercommunal une prime de fin d'année qui, pour l'année 2022, est fixée à **454 Euros (Quatre Cent Cinquante Quatre Euros)** pour un agent à temps plein, proratisée en fonction de la durée de travail hebdomadaire, comme proposé par son Président.

**PRECISE** que cette prime sera liquidée avec les traitements du mois de Novembre.

**DIT QUE** les crédits correspondants sont prévus au budget 2022, chapitre 012.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 05 octobre 2022.  
Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Louis JALLAT

